

*Conflit ouvrier*

mise en marché des œufs. Or, si la situation se continue, je pense qu'on n'aura pas besoin de tenir des séances spéciales pour la mise en marché des œufs, parce que du train où les poules sont livrées aux abattoirs, faute de moulée, je pense bien qu'on n'aura pas ce problème de surproduction ou de mise en marché des œufs. C'est la même chose pour la viande de volaille.

Or, devant toutes ces questions aussi sérieuses les unes que les autres, même si ça fait mal, même si l'on déplaît quelque peu à un moment donné, même si l'on donne l'impression aux travailleurs que l'on passe une loi pour les obliger à faire telle ou telle chose contre leur gré, je répons qu'après coup, lorsque nous aurons eu l'avantage d'analyser toutes les situations, nous conviendrons de toutes parts qu'il était nécessaire et que c'était même dans l'intérêt de ces travailleurs de prendre de telles mesures.

Je voudrais bien qu'au cours de ce débat nous tenions nos délibérations toujours en vue du bien commun. Pour ma part, je n'ai personne à accuser. Je ne tiens personne responsable de la situation actuelle, mais je tiendrai demain et les jours qui suivront notre Parlement, notre gouvernement responsable, si à la lumière des situations que nous connaissons nous ne modifions pas notre code du travail de façon à avoir en permanence un mécanisme pour aider à la conciliation, au renouvellement des conventions collectives plutôt que de laisser pourrir les situations. Il faudrait constater au jour le jour la progression de la façon dont on envisage les choses, de quelle manière les revendications sont faites par des travailleurs, et de quelle façon les employeurs répondent aux demandes des travailleurs. Il n'y a pas seulement des travailleurs qui sont en cause, madame le président, il y a quantité d'employeurs qui sont des ingrats, des gens qui ne veulent pas comprendre qu'on ne doit pas manœuvrer seulement en fonction des profits, mais qu'on doit le faire également en fonction des services à assurer à la population. Il faut reconnaître que les personnes qui contribuent à assurer ces services ou à produire telle ou telle chose ont également des droits, et que ces droits doivent être reconnus. Les employeurs n'ont pas la décence de reconnaître ces droits dans les faits. Il appartient donc au gouvernement, il appartient au Parlement, qui est l'autorité suprême dans ce pays, de passer une loi afin de mettre à la raison ces organisations qui n'ont pas de cœur.

● (1710)

J'ai entendu aujourd'hui à la radio une déclaration faite par le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) concernant les cartels, concernant les grandes corporations, et j'ai cru comprendre qu'une commission sera formée pour observer ce qui se passe dans ce domaine, et qu'on présentera également une loi pour établir les règlements que doivent observer ces cartels et ces grandes corporations. Je souhaite que ce soit vrai, mais je ne voudrais pas que ce soit encore une loi qui ne donnera aucun résultat. Nous avons la loi anticoalition, anticartel, mais on ne l'applique à peu près jamais, et les sanctions sont tellement minimes que les compagnies qui se permettent de violer ces lois, quand elles sont condamnées, se moquent de la justice tellement les amendes sont insignifiantes!

Il faudrait une loi ayant de bonnes dents, pour que si une compagnie ou une corporation sont poursuivies pour violation de loi, pour abus à l'endroit de la population ou pour abus de profit à l'endroit des travailleurs, la loi soit appliquée de façon à donner une bonne leçon aux autres qui sont tentés de faire la même chose. Voilà ce qu'on

appelle un Parlement qui agit, un gouvernement conscient de ses responsabilités et qui est prêt.

Il ne faut pas seulement donner à la population l'impression qu'on fait telle chose, qu'on passe telle loi, mais il faut que ces lois ne demeurent pas lettre morte. Il faut des lois opérantes et efficaces, sur lesquelles la population tout entière peut compter. J'espère donc qu'après l'adoption de ce bill, l'on ne se croisera pas les bras et dire: C'est fini. Non, il va falloir travailler pour améliorer les conditions de négociations dans tous les secteurs, pour qu'on évite ce fléau de grèves qui déferlent sur notre pays. Cela devient décourageant. On en est rendu au point où des gens sont inquiets du lendemain, et se demandent ce qui va se passer, ou si tel ou tel service va fonctionner.

Nous n'avons pas une société stable. Et lorsqu'on vit dans une société aussi instable, il se trouve des petits noyaux de bouleversement. On permet à ceux qui noyautent de bouleverser la société, d'organiser une révolution sans le dire, mais en agissant d'une façon bien active. On leur donne des outils sans le savoir. Gouverner, c'est prévoir, c'est voir au bien commun aussi loin et aussi humainement que c'est possible de le faire.

Je pense bien que devant une telle situation nous prendrons suffisamment le soin de scruter la loi. Cela ne peut pas être parfait, c'est fait par des hommes et par conséquent changeable par les hommes. On va essayer de la scruter, la loi, pour voir si réellement elle va être efficace. Est-ce que nous allons faire du tort à telle catégorie de personnes? Est-ce que cela en vaut la peine pour avancer et permettre à d'autres catégories de personnes, de producteurs, de pouvoir continuer leur rôle? Il me semble qu'il y a assez de problèmes actuellement dans le domaine de l'agriculture sans qu'on permette d'en créer davantage. Or, c'est dans cet esprit que j'aborde ce projet de loi, et je suis convaincu que si tous ensemble nous nous donnons la main, et si nous nous efforçons de faire de cette loi la meilleure loi possible, personne ne sera mécontent, et nous aurons fait un grand pas dans la voie de la stabilité sociale, économique et politique dans notre pays.

**M. Roch La Salle (Joliette):** Madame le président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui, et j'aimerais dire tout de suite à l'honorable ministre responsable que nous appuierons sans hésiter son projet de loi qui, enfin, répond à un vœu déjà exprimé depuis plus d'une semaine.

Je me dois de féliciter les honorables députés qui ont déjà participé à ce débat, en tenant compte de leurs renseignements et de leurs intentions. Nous donnons notre appui à cette loi que nous croyons très urgente. A mon avis elle est la suite tout à fait logique du débat spécial que nous avons tenu la semaine dernière.

Madame le président, je sais que certains députés m'ont peut-être trouvé sévère, et je l'ai dit la semaine dernière. Je n'étais pas le plus heureux des hommes à présenter la motion, comme l'a fait l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), bien qu'appuyé par mes collègues.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier les honorables députés des deux côtés de la Chambre qui ont participé à ce débat la semaine dernière. Dans l'ensemble, je crois que nous avons discuté suffisamment pour amener le gouvernement à comprendre l'importance d'une solution à ce problème, et à faire reconnaître au gouvernement les difficultés auxquelles les agriculteurs ont à faire face.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), en répondant au nom du ministre de l'Agri-